



PUBLIC CIBLE

Toute personne souhaitant approfondir ses connaissances en assurance vie



PRÉREQUIS

Aucun



DURÉE

7 heures



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Apporter son devoir de conseil dans la rédaction et le suivi de la clause bénéficiaire
- Comprendre, savoir expliquer et conseiller le souscripteur afin d'optimiser sa fiscalité



TARIF

1350 € par groupe.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- 7 heures de formation en présentiel (intra-entreprise)
- QCM, exercices et évaluation finale

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse contact@kereisformation.com
- Démarrage possible à tout moment de l'année

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La validation des connaissances se réalise de manière continue par le QCM de fin de formation (le minimum requis est de 70%)

TYPE DE VALIDATION

- Attestation de formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
- Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.
- Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à contact@kereisformation.com

LES CLAUSES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE

I- La rédaction de la clause

- Quels sont les bénéficiaires potentiels
- Existe-t-il des bénéficiaires incontournables
- Les points de vigilance sur les différences d'interprétation entre droit des assurance et droit successoral pour la rédaction des clauses bénéficiaires
- Quels sont les pièges à éviter

II- La vie de la clause

- Comment effectuer le suivi de la clause ?
- Quelles conséquences lors du prédécès du bénéficiaire ; les capitaux décès iront-ils à ses héritiers ou aux bénéficiaires subséquents nommés dans la clause ?
- Mises en situation / Cas pratiques avec l'objectif du devoir de conseil et des obligations en matière de lutte contre les contrats en déshérence

III- Les clauses complexes

- Quels sont les points d'attention pour rédiger correctement une Clause démembrée
- Quel formalisme pour mettre en place un contrat intergénérationnel et pacte adjoit

FISCALITÉ ASSURANCE VIE : COMPRENDRE, SAVOIR EXPLIQUER ET CONSEILLER LE SOUSCRIPTEUR AFIN D'OPTIMISER SA FISCALITÉ

Préalable

- Rappel de calcul de la rentabilité finale d'un placement : $\text{Rentabilité} = \text{rendement} - \text{frais} - \text{fiscalité}$
- L'impact des frais peut être important sur la rentabilité d'un placement
- Comparaison PEA / PER / Assurance vie et Contrat de capitalisation en distinguant la taxation, les prélèvements sociaux, le report de la moins-value et la conservation de l'antériorité du contrat

I- Cotisations

- Comment déclarer un contrat pour qu'il bénéficie du régime d'Épargne handicap
- La prise en compte des intérêts payés pour l'avance ou crédit immobilier / conditions de déductibilité des revenus fonciers des intérêts payés pour l'avance

II- Rachat

- Comment calculer l'imposition du rachat partiel
- Quelle base taxable pour les rachats Successifs ?
- Quid de l'assiette taxable Sur un contrat en moins-value
- Dans quels cas l'assuré peut demander le remboursement des Prélèvements sociaux

SUITE : FISCALITÉ ASSURANCE VIE : COMPRENDRE, SAVOIR EXPLIQUER ET CONSEILLER LE SOUSCRIPTEUR AFIN D'OPTIMISER SA FISCALITÉ

III- Décès

Préalable :

- Rappel de l'absence de fiscalité des contrats non dénoués ou des contrats en souscription conjointe avec dénouement au second décès.
- Que se passe-t-il en l'absence de clause bénéficiaire
- Quels sont les contrats assujettis et ceux qui ne sont pas assujettis : ADE, prévoyance collective, à titre onéreux

Régime 990 I

- Calcul de l'abattement et des taxations à comparer avec le barème des droits de succession
- Modalité de déclaration
- Exercices de calcul

Régime 757 B CGI

- Calcul de l'abattement et de la taxation
- Rôle du notaire
- Comparaison souscription à 69 ans et souscription à 71 ans
- Exercices

Vos interlocuteurs

VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



Bruno FERRE
Formateur expert
en crédit et en
assurance



Sophie CORINI
Formatrice experte
en crédit et en
assurance et Coach
certifiée RNCP



**Fabrice
COURAULT**
Formateur expert en
assurance et
gestion de
patrimoine

VOS CONTACTS

Pôle administratif:

Marine LEGRAND
marine.legrand@kereisformation.com
01 80 52 35 21

Pôle technique :

Emmanuelle BERTRAND & Hortensia NGORA
tuteur@kereisformation.com

Pôle pédagogique:

Sophie CORINI, Fabrice COURAULT et Bruno FERRE
tuteur@kereisformation.com



Kereis Services, société en nom collectif
112, avenue Kléber - 75116 PARIS
822 620 225000 26

www.kereisformation.com

